

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 16 Décembre 2016

OBJET : Partenariat Culturel - Aide du Département aux Monuments Historiques,
Patrimoine et objets mobiliers non protégés - 2ème répartition - Année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, conformément au détail énoncé dans les listes annexées au rapport :

- d'attribuer des participations d'un montant total de 205 790 €, pour des opérations de conservation de monuments historiques maîtrise d'ouvrage publique ou privée.

Cette dépense, sera prélevée comme suit sur les crédits inscrits sur l'AP 2016-14039H du budget 2016, dont les dotations sont suffisantes :

- . 76 600 € au chapitre 204, fonction 312, article 204141,
- . 129 190 € au chapitre 204, fonction 312, article 204142,

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer avec les communes ou organismes publics les conventions types selon les modèles prévus à cet effet quel que soit le montant attribué,
- d'approuver les montants des affectations ainsi que leurs modifications, comme indiqué dans le rapport.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée